

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernard Borel et consorts -
Comment peut-on être sûr que la recherche du Fonds national en matière d'OGM à Pully est
indépendante des lobbies.**

La commission chargée d'étudier ce postulat a siégé le 20 janvier 2012. Elle était composée de Mesdames et Messieurs les députés Pascale Manzini, confirmée en tant que présidente-rapporteuse, Sandrine Bavaud, Fabienne Despot, Jean-François Cachin (remplace Serge Melly), Grégory Devaud, Jean-Michel Dolivo (remplace Bernard Borel) et Denis-Olivier Maillefer.

La séance s'est tenue en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du DEC, accompagné de Monsieur Brand chef du SAGR, ainsi que Madame Sophie Metraux, pour la prise des notes de séances. Nous remercions cette dernière pour son travail.

Position du postulant

En préambule, la parole est donnée à Monsieur Dolivo, remplaçant le postulant. Ce dernier rappelle que le postulat ne thématise pas le débat en la faveur ou en la défaveur des OGM mais qu'il s'attache à la question de l'indépendance de la recherche en la matière. Plus particulièrement il s'interroge sur l'indépendance du Professeur Gruissem qui, dans le cadre du programme PNR 59, dirige à Pully un projet d'essais en plein champ de culture de blés génétiquement modifiés. Ce postulat demande un rapport sur la nature exacte des liens du Pr. Gruissem et de son équipe avec l'industrie liée aux OGM.

Ce dernier remercie le Conseil d'Etat pour son rapport bien qu'il considère que le Gouvernement aurait pu se montrer plus curieux pour élaborer sa réponse. En effet, connaissant la position favorable du Professeur Gruissem à l'égard des OGM, ainsi que ses relations avec Syngenta (membre du conseil consultatif), le postulant pense qu'il aurait été digne d'intérêt de connaître la rémunération versée par la multinationale à ce dernier. Le postulat demandait également des précisions sur les liens des collaborateurs de M. Gruissem avec l'industrie du génie génétique.

Position du Conseil d'Etat

Même si le Conseil d'Etat précise que l'Etat de Vaud n'est aucunement partie prenante des recherches effectuées à Pully dans le cadre du PNR 59, il est conscient que les recherches en matière d'OGM relèvent de l'intérêt public et que par conséquent, les questions du postulant sont légitimes.

Le Conseil d'Etat s'est renseigné au mieux en interpellant, par écrit, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) pour répondre au postulant. De plus, à la suite de la demande de commissaires qui estiment qu'outre le fait que la thématique relève de l'intérêt public, les recherches sont menées sur le territoire vaudois et par conséquent concernent de facto le Canton, le

Conseiller d'Etat s'est engagé à faire une demande complémentaire au FNS concernant la garantie de l'indépendance de la recherche scientifique suisse en matière d'OGM.

Discussion générale

Un commissaire souligne que, contrairement aux termes utilisés dans la conclusion du rapport, il est impossible de démontrer l'indépendance de la recherche, cependant les informations fournies apportent des garanties de cette indépendance. En sus, couper totalement les chercheurs des entreprises qui leur fournissent le matériel de recherche s'avère ni concevable ni judicieux. En revanche, c'est lors de l'examen des recherches par des experts, lors de l'évaluation par les pairs qu'il est impératif de se montrer extrêmement strict en termes d'indépendance et de transparence.

D'autres commissaires pensent cependant que s'il est vrai que le maintien des relations avec l'industrie peut permettre à un chercheur de rester à la pointe en son domaine, dans la présente situation ces relations peuvent s'avérer problématiques car il s'agit d'un sujet dont les impacts économiques peuvent s'avérer très importants. En effet, au vu de l'importance des nombreux enjeux liés aux OGM, tant économiques, sociaux, écologiques ou de santé publique, le rapport apporte quelques réponses, mais il aurait mérité d'aller un peu plus loin et notamment de s'intéresser à l'équipe travaillant avec le Pr. Gruissem. Quelle est l'indépendance de ses collaborateurs ? Quelles relations entretiennent-ils ou pas avec les entreprises privées ayant un intérêt notoire en matière d'OGM ? Le postulant ajoute que pour compléter la réponse, il aurait souhaité obtenir des informations sur la rémunération octroyée par Syngenta au professeur Gruissem ainsi que sur les liens et positions de ses collaborateurs travaillant sur les essais en plein champ à Pully, par rapport aux industriels tels que Monsanto et Syngenta.

Conclusions et vote de la commission

C'est par 3 voix favorables, aucun refus et 4 abstentions que la commission recommande au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat

Informations complémentaires reçues après la séance de la commission

La réponse du Président du Conseil de Fondation du FNS à la demande complémentaire du Conseil d'Etat datée du 27 janvier 2012, a été rédigée en date du 2 mars 2012 et communiquée à la *rapportrice* de la commission mi avril 2012. Le Président du Conseil de Fondation du FNS, Gabriele Gendotti, confirme le financement exclusif des 29 projets du PNR 59 par le FNS. Il confirme que le FNS ne dispose d'aucune indication donnant lieu de croire que des collaboratrices ou collaborateurs du PNR 59 n'auraient pas fait preuve d'indépendance scientifique. En ce qui concerne le contact et le financement par des tiers du professeur Gruissem et de son équipe, le Président du Conseil de Fondation du FNS considère qu'il s'agit d' « informations qui dépassent ce qui est accessible au public ». Il recommande par conséquent de recueillir les renseignements souhaités directement auprès des personnes concernées car les occupations de ces dernières, hors du cadre de la recherche concernée, sont d'ordre privé.

Ecublens, le 25 avril 2012

La rapportrice :
(signé) *Pascale Manzini*